

SOUTIEN A LA STRUCTURATION DES SERVICES AUTONOMIE À DOMICILE (SAD)

SIKOUR FRAMMIÑ AR SERVIJOÙ EMRENERZH ER GÊR

BÉNÉFICIAIRES

Services autonomie à domicile réalisant au minimum 30 000 heures d'intervention et s'inscrivant dans une démarche de structuration territoriale.

MODALITÉS D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Subvention forfaitaire,
- Décision prise par le commission permanente.

MONTANT MAXIMAL DE L'AIDE

L'aide départementale est plafonnée à 70 % de la dépense totale dans la limite de 30 000 €.

PIÈCES À FOURNIR

- courrier de demande d'aide du ou des organismes demandeurs,
- descriptif précis du projet : objectifs, calendrier de réalisation, ...
- devis.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Département du Morbihan
Direction générale adjointe solidarités
Direction de l'autonomie
64 rue Anita Conti – CS 20514
56035 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 59 54